



Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat

Vu sa décision du 29 mai 2012 concernant la composition de la commission d'examen des entreprises de sécurité ;

Vu l'article 8 al. 2 du concordat sur les entreprises de sécurité du 18 octobre 1996 ;

Vu la loi concernant l'adhésion du canton du Valais au concordat sur les entreprises de sécurité du 11 février 1998 ;

Vu l'article 7 du règlement sur les entreprises de sécurité du 15 septembre 1999 ;

Vu le rapport du 1^{er} février 2018 du Commandant de la Police cantonale ;

Vu l'avis de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille ;

Considérant la nécessité de nommer les membres de ladite Commission pour la période administrative 2018-2021 ;

sur la proposition du Département de la sécurité, des institutions et du sport,

le Conseil d'Etat

d é c i d e

de nommer les personnes suivantes en qualité de membres de la commission d'examen des entreprises de sécurité pour la période administrative 2018-2021 :

Nom Prénom	Adresse	NPA/Lieu	Date de naissance	N° AVS	Statut*	Sexe	Fonction	Entrée en fonction
ANTILLE Benoît	Av. de France 69	1951 Sion	03.04.1965	756.0855.7434.99	P	M	Chef unité administration et affaires juridiques AAJ	2003
SCHUCAN Fadri	Av. de France 69	1951 Sion	24.09.1965	756.4981.8513.94	M	M	Chef section comptabilité et chancellerie	01.01.2011
VOUILLAMOZ Emile	Av. de France 69	1951 Sion	16.04.1959	756.3612.6586.09	M	M	Chef groupe armes et entreprises de sécurité	01.01.2010
VENETZ Armin	Av. de France 69	1951 Sion	16.06.1959	756.7939.7401.91	S	M	Groupe chancellerie	01.05.2012
AMBORD MORAND Nathalie	Av. de France 69	1951 Sion	30.12.1963	756.7353.4343.86	S	F	Bureau de conduite AAJ	01.05.2012
REY Florence	Av. de France 69	1951 Sion	23.04.1964	756.6331.5476.12	S	F	Groupe Comptabilité	01.01.2014

P : Président VP : Vice-président M : Membre S : Suppléant

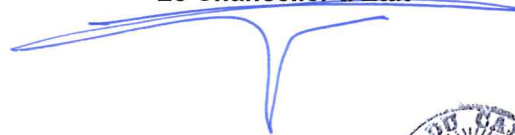
Le secrétariat est assuré par la Police cantonale, groupes armes et entreprises de sécurité, avenue de France 69, case postale 1119, 1951 Sion.

Le Département de la sécurité, des institutions et du sport est chargé de l'application de la présente décision relative à la nomination des membres de la commission d'examen des entreprises de sécurité pour la période administrative 2018-2021.

Séance du

14 MARS 2018

Pour copie conforme,
Le Chancelier d'Etat



Distribution

3 extr. DSIS
1 extr. CHE
1 extr. ACF
1 extr. IF
1 extr. SRH
1 extr. I-VS
1 extr. OCEF

A notifier par le Département